

Annexe 3

Contenu minimal du rapport de qualité des terres (RQT) visé à l'article 9

Identification :

Propriétaire	Nom	Prénom	Dénomination Entreprise	Pays	CP	Localité	Rue et n°	Téléphone	Interlocuteur

Maître d'ouvrage	Nom	Prénom	Dénomination Entreprise	Pays	CP	Localité	Rue et n°	Téléphone	Interlocuteur

Expert	Nom	N° Agrément	Dénomination Entreprise	Pays	CP	Localité	Rue et n°	Téléphone	Interlocuteur

Préleveur	Nom	Dénomination Entreprise	Pays	CP	Localité	Rue et n°	Téléphone	Interlocuteur

Laboratoire	Nom	N° Agrément	Dénomination Entreprise	Pays	CP	Localité	Rue et n°	Téléphone	Interlocuteur

Projet :

Un ou plusieurs permis* sont-ils nécessaires pour les travaux à réaliser ?	OUI/NON – types de permis
Références administratives du ou des permis liés au projet, le cas échéant	
Description sommaire du projet amenant aux travaux d'excavation	
Date projetée du mouvement de terre	

* Par permis, on entend : le permis d'urbanisme, le permis d'environnement, le permis unique, le permis intégré et le permis d'urbanisation.

Site d'origine :

Référence cadastrale	N° identification de la parcelle pour le rapport	N° identification du site d'origine	Adresse	Coordonnées Lambert 72 (ou équivalent) minimum, maximum et moyennes du site

N° identification du site d'origine	Terrain suspect au sens de l'arrêté ?	Paramètres supplémentaires à prendre en compte
	OUI/NON – Motivation et explication	OUI/NON – Motivation et explication

Constitution des lots :

N° de référence du lot	N° identification du site d'origine	Surface de terrassement ou de l'andain (m ²)	Niveau supérieur de l'andain ou de l'excavation par rapport à la surface (m-ss)	Niveau inférieur d'excavation par rapport à la surface (m-ss)	Volume (m ³)

Description des travaux d'investigation :

N° de référence du lot	Date d'échantillonnage	Méthode d'échantillonnage	Conformité au GRGT et au CWEA : OUI/NON	Remarque et justification

N° de référence du lot	Référence forages	Référence échantillons (référence forage + profondeur de prélèvement)	Types d'analyse	Conformité au GRGT et au CWEA : OUI/NON	Remarque et justification

N° de référence du lot	Description générale des caractéristiques du lot (texture, couleur, éléments particuliers présent dans la matrice sol avec une estimation du pourcentage (gravats, galets, briques, racines, amiante, ballast, etc.), indice de pollution, présence de propagules de plantes invasives, ...)

Résultats :

			N° d'indentification de la parcelle
			N° identification du site d'origine
			N° de référence du lot
			Référence forages
			Référence échantillons
			Référence certificat d'analyse
			Description de l'échantillon
Paramètres analysés	Unités	Normes considérées	
			Résultats d'analyse (un code couleur univoque de comparaison aux normes est appliqué pour la comparaison)

Conclusion : Description des travaux d'investigation :

N° de référence du lot	Volume (m ³)	Caractéristiques générales du lot	Type d'usage compatible pour la valorisation

Plans :

1° plans au format approprié sur fond cadastral permettant d'identifier de manière tridimensionnelle et univoque les lots et le site d'origine ;

2° plans au format approprié permettant de visualiser la stratégie d'échantillonnage, les résultats d'analyse et la comparaison avec les normes pertinentes avec un code couleur univoque pour le dépassement des valeurs considérées ;

3° les deux derniers plans reprennent au minimum :

- a) une échelle graphique ;
- b) l'orientation du plan ;
- c) les limites et les références cadastrales ;
- d) les bâtiments présents ;
- e) le périmètre du projet et les limites du site d'origine ;
- f) l'identification des lots.

Annexes

1° profil de forage ;

2° certificats d'analyse ;

3° extrait conforme de la BDES datant de minimum 3 mois.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres et modifiant diverses dispositions en la matière

Namur, le 5 juillet 2018.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

W. BORSUS

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire,
des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings,

C. DI ANTONIO